Exercices chapitre I: Les entreprises

Voici le premier exercice qui fait partie de l'évaluation hors première session.

Il doit être résolu individuellement, remis sur Poesi (devoir) avant le 29 octobre 2020 23h59.

En cas de difficulté pour l'envoi sur Poesi, envoyez-le à mon email (<u>lamartinez@he2b.be</u>). Dans ce cas, l'objet de l'email doit être : ORG5-Exercices 1 - Nom, prénom (à copier et coller, svp).

Il vous est adressé en format Word afin de vous permettre de répondre sur ce fichier.

N'omettez pas d'indiquer votre nom, prénom, groupe et matricule en tête de page. Envoyez le fichier avec vos réponses en format PDF non zippé et sans changer l'orientation des feuilles (portrait et pas paysage).

L'exercice est noté sur 20 points.

Un exercice non remis, remis en retard ou sans y indiquer votre nom se verra attribuer la note de zéro.

La note qui entrera en ligne de compte pour la note finale de la première session sera la moyenne arithmétique de l'ensemble des exercices remis. Les exercices pondèreront pour 60% de la note finale. La note de l'examen écrit de première session comptera pour les autres 40%

Exercice 1.1.: Les secteurs institutionnels

Pai	Parmi ces propositions, lesquelles sont des secteurs institutionnels belges?				
	Marquez d'une « X » votre choix				
Α	Votre médecin	\boxtimes			
В	L'ensemble des ménages belges (notion macroéconomique)	×			
С	L'ensemble des administrations publiques belges	×			
D	Le boulanger du coin	×			
Е	La banque ING Belgique	×			
F	La commune de Liège		\boxtimes		
G	L'ensemble des entreprises financières belges	×			
Н	Les Etats-Unis d'Amérique		\boxtimes		
I	Le reste du monde (tous les pays du monde avec lesquelles la Belgique commerce)	⊠			
J	L'ensemble des ASBL belges au service des ménages	×			
K	L'ensemble des entreprises belges non financières	⊠			
L	La société Carrefour-Belgium	×			

Notation: Toutes les réponses sont bonnes 5/100. Une mauvaise réponse ou plus 0/100

Exercice 1.2.: Formes juridiques en Belgique

Cherchez sur Internet quatre entreprises commerciales établies en Belgique ayant une forme juridique et une taille différentes. Conseil : partez de la base de données BCE et complétez éventuellement avec d'autres bases de données. Complétez le tableau (extensible) ci – dessous :

NOM DE L'ENTREPRISE OU DENOMINATION	FORME JURIDIQUE	SIEGE SOCIAL	OBJET SOCIAL (DETAILLE)	N°ENTREPRISE
Pharma Santé- réseau Solidaris	SCRL	Rue de la Boverie 379 4100 Seraing	« Toutes opérations se rattachant directement à indirectement à l'exploitation sous quelque forme que ce soit d'officines pharmaceutiques et le commerce en gros de médicaments »	0475.346.619
C.M.P. Fawe	SPRL	Rue bois d'Evegnée 66 4630 Soumagne	« La société a pour objet l'exercice de la médecine par le ou les associés qui la composent, lesquels sont exclusivement des médecins inscrits au Tableau de l'Ordre des Médecins et/ou des sociétés de médecins à personnalité juridique dont les statuts ont été approuvés par le Conseil de l'Ordre des Médecins »	0826.139.003
Voo SA Rue Louvrex 95 4000 Liège		« - les activités liées à la télécommunication (développement, exploitation et entretien des réseaux de fibres optiques ; activités de gestion) sous ses formes connues ou inconnues à ce jour ; - la fourniture de tous les services aux utilisateurs de réseaux de télécommunications ; - la conception, la réalisation et la production de tout bien ou service en matière audiovisuelle ; - la détention de participation dans toutes sociétés, et en particulier sans que ce ne soit limitatif,	0696.668.549	

			dans des sociétés actives dans les secteurs des télécoms, des médias et de l'énergie »	
Société en Nom Collectif Schuerlem	SNC	Rue des Biolettes 38 4140 Sprimont	« - Conseil en gestion Administrative et financière - Etude de marché - Etude en placement financier »	0841.236.656

De tous les critères d'identification d'une société. Lequel est le plus précis ? Pourquoi ?

Si par précis, on entend « le plus détaillé » alors il s'agit de l'objet social car il décrit de manière unique et détaillée l'entreprise et ses activités. Il est nécessaire que celui-ci soit détaillé pour 2 raisons: - On ne peut rattacher cet objet à une définition légale contrairement, par exemple, à la forme juridique d'une entreprise, qui elle est codifiée et non ambigüe (même si le code NACE-BEL permet d'avoir une première description des activités d'une entreprise, il reste insuffisant).

- Certaines activités sont soumises à des obligations légales. Par exemple, si on veut exercer la médecine générale en tant que société, il faut faire partie de l'ordre des médecins, avoir un numéro INAMI, ...

Par contre, si par précis, on « entend » celui qui permet d'identifier le plus précisément une entreprise, alors il s'agit du numéro d'entreprise car il est unique.

Quelle a été votre source pour retrouver l'objet social ?

Tous les objets sociaux donnés en réponse ci-dessus sont des extraits des documents de constitutions de ces sociétés et trouvés sur : https://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm

Notation: 22/100

Exercice 1.3.: Le code NACE-BEL

Cherchez sur Internet le code NACE-BEL 2008 de la maison-mère de ces enseignes belges et son libellé en français.

Enseignes	Dénomination sociale	Code NACE-BEL principal	Libellé
Proximus	Proximus société anonyme de droit public	61.200	Télécommunications sans fil
Quick (restaurant)	Quick restaurants	64.200	Activités des sociétés holding

Media Markt	Media Markt- Saturn Belgium SA	70.100	Activités des sièges sociaux
Takeaway.com	Takeaway.com European Operations B.V.	82.990	Autres activités de soutien aux entreprises n.c.a.
Delhaize	Delhaize Le Lion/De Leeuw	47.114	Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire (surface de vente comprise entre 400m² et moins de 2500m²)

Notation: 15/100

Exercice 1.4.: Organes d'une société anonyme

Dessinez l'organigramme des organes d'administration et gestion d'une SA classique. Indiquez les principales fonctions de chaque organe.

Notation: 8/100

Exercice 1.5.: Secteur, branche et filière

A quel secteur, branche et filière appartiennent les maison-mères ces entreprises internationales ?

Entreprise	Secteur	Branches	filière	Nationalité
Volkswagen	Industrie automobile	Automobile, énergie	Automobile	Allemand
Coca-cola	Industrie agroalimentaire	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons	Agroalimentaire	Nord américain (Étatsunien)
Husqvarna	Construction	Equipements électriques	Construction	Suédois

Notation: 12/100

Exercice 1.6. : Les pouvoirs dans une société

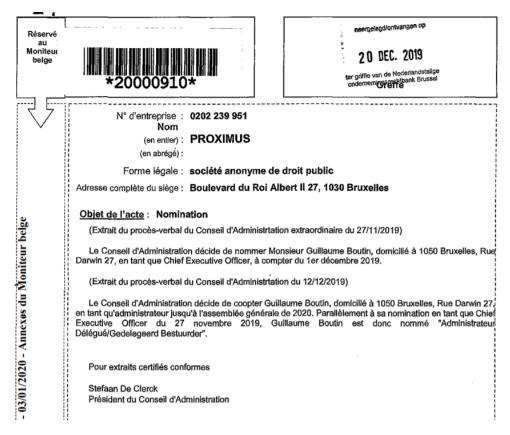
Cherchez

1. la nomination d'un dirigeant d'une société belge quelconque

2. l'étendue des pouvoirs de ce dirigeant.

Faites une copie des écrans ou images et reproduisez-les ci-dessous.

Notation: 10/100





eerceleodiontvangen on

Groupe: ORGG5 Matricule: 000525445

09 JAN. 2020

ter griffle van de Nederlandstalige onderneming@phfffek Brussel

N° d'entreprise : 0202 239 951

Prise . 0202 2 Nom

(en entier): PROXIMUS

(en abrégé) :

Forme légale : société anonyme de droit public

Adresse complète du siège : Boulevard du Roi Albert II 27, 1030 Bruxelles

Objet de l'acte : Délégation

L'Administrateur Délégué, sur base des délégations de pouvoirs mentionnées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017 et publiées aux annexes du Moniteur Belge le 23 mai 2018, subdélègue et decide que les compétences ci-dessous énumérées représentent les compétences de son Chief Enterprise Market Officer:

- négocier et signer des contrats, et à prendre toute décision concernant des contrats dont la valeur des dépenses externes pour Proximus ne dépasse pas 7.500.000 EUR, à l'exception des contrats M&A, mais en ce compris des engagements dans le cadre de marchés publics. Le montant à considérer représente le montant des dépenses externes cumulées (hors coûts d'interconnexion, le cas échéant) pour toute la durée du contrat ou pour 3 ans si la durée du contrat n'est pas spécifiée.

L'Administrateur Délégué, sur base des délégations de pouvoirs mentionnées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 décembre 2017 et publiées aux annexes du Moniteur Belge le 23 mai 2018, subdélègue et decide que les compétences ci-dessous énumérées représentent les compétences de son Director Enterprise Sales:

- négocier et signer des contrats, et à prendre toute décision concernant des contrats dont la valeur des dépenses externes pour Proximus ne dépasse pas 1.000.000 EUR, à l'exception des contrats M&A, mais en ce compris des engagements dans le cadre de marchés publics. Le montant à considérer représente le montant des dépenses externes cumulées (hors coûts d'interconnexion, le cas échéant) pour toute la durée du contrat ou pour 3 ans si la durée du contrat n'est pas spécifiée.

Cette décision remplace les délégations de pouvoir telles que publiées aux annexes du Moniteur Belge du 23 novembre 2018.

Pour extraits certifiés conformes

Guillaume Boutin Administrateur Délégué

Exercice 1.7.: Les entreprises et la concurrence

Le groupe Vivendi a introduit en bourse en septembre 2021 sa filiale Universal Music Group (UMG).

Expliquez, en 150 mots maximum, de quel type d'opération il s'agit, le but de celle-ci et quel en est la résultante. Pourquoi Vivendi a-t-elle fait cette opération ? Comment se trouvait réparti le capital d'UMG avant et après cette opération?

Notation: 28/100

L'introduction en bourse d'UMG résulte en la cotation d'actions de cette entreprise et la cession d'actifs à d'autres entreprises. Le groupe Vivendi a souhaité se séparer d'UMG car il ne considérait plus celui-ci comme stratégique.

Plusieurs raisons peuvent venir appuyer cette opération. Premièrement, la volonté de Vivendi de s'éloigner de sa structure divisionnelle (ce qui l'a amené en 2002, à une presque cessation de paiement). Deuxièmement, étant donné que Vivendi veut se recentrer sur les médias (et donc y investir) et que UMG a le vent en poupe (redressement lucratif du marché de la musique par le streaming), l'introduction en bourse de celui-ci permettra notamment une levée de capitaux propres pour réinvestir dans le secteur cible de Vivendi.

La distribution du capital d'UMG aujourd'hui : 60% aux actionnaires, 20% à Tencent, 10% à Pershing square. Vivendi gardera 10%.

Exercice 1.8. : Maintien du patrimoine et distribution des bénéfices

Soit une SRL présentant en fin d'exercice le bilan suivant :

-	2019	
	(en milliers d'euros)	
BILAN AVANT REPARTITION		
ACTIF		
ACTIFS IMMOBILISES		
I. Frais d'établissements		1,0
II. Immobilisations incorporelles		0,0
III. Immobilisations corporelles		13,0
Valeur d'acquisition		5,0
Plus-value actées		10,0
Amortissements actés (dont 1 sur la plus-value)		2,0
IV. Immobilisations financières		3,0
ACTIFS CIRCULANTS		
V. Créances à plus d'un an		0,0
A. Créances commerciales		0,0
B. Autres créances		0,0
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution		0,0
VII. Créances à un an au plus		1,0
VIII. Placements de trésorerie		0,0
A. Actions propres		0,0
B. Autres placements		0,0
IX. Valeurs disponibles		5,0
X. Comptes de régularisation (ann. VII)		0,0
TOTAL DE L'ACTIF		23,0

PASSIF	2019		
1,765	(en milliers d'euros)		
CAPITAUX PROPRES			
I. Capital			2,0
A. Capital souscrit		2,0	
B. Capital non appelé (-)			
II. Primes d'émission			1,0
III. Plus-values de réévaluation			10,0
IV. Réserves			3,0
A. Réserve légale		0,2	
B. Réserve indisponible		0,0	
C. Réserves immunisées		0,0	
D. Réserves disponibles		2,8	
V. Bénéfice reporté			2,0
Perte reportée (-)			0,0
VI. Subsides en capital			0,0
VII. Provisions et impôts différés			1,0
A. Provisions pour risques et charges		1,0	
1. Pensions et obligations similaires	0		
2. Charges fiscales	0,0		
3. Grosses réparations et gros entretien	1,0		
4. Obligations environnementales	0,0		
5. Autres risques et charges (ann. IX)	0,0		
B. Impôt différé		0,0	
DETTES			
VIII. Dettes à plus d'un an			1,0
A. Dettes financières		1,0	
B. Dettes commerciales		0,0	
C. Acomptes reçus sur commandes		0,0	
D. Autres dettes		0,0	
IX. Dettes à un an au plus			3,0
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		0,0	
B. Dettes financières		0,0	
C. Dettes commerciales		3,0	
1. Fournisseurs	3,0		
2. Effets à payer	0,0		
D. Acomptes reçus sur commandes		0,0	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		0,0	
1. Impôts	0,0		
2. Rémunérations et charges sociales	0,0		
F. Autres dettes		0,0	
X. Comptes de régularisation			0,0
TOTAL DU PASSIF			23,0

En appliquant le prescrit légal, cette société peut-elle distribuer des dividendes ? Si oui, quelle somme maximale? Pour répondre à ces questions, il vous est demandé de calculer explicitement les tests de l'actif net et de liquidité ainsi que de tenir compte de la réserve légale. Suivez l'arbre de décision en matière de distribution de dividendes.

Notation: 10/100

• Pour savoir si la société peut distribuer des dividendes, il faut d'abord vérifier que l'actif net n'est pas ou ne pourrait pas négatif:

Actif net = Total de l'actif - provisions - dettes - immobilisations incorporelles (frais d'établissement, recherche et développement, ...)

- \Rightarrow Actif net = 23 1 4 13 = 5 > 0
- Il n'y a pas de capitaux propres indisponibles
- Test de liquidité :

Quick ratio = (Actifs circulants restreints –Stocks) / Dettes à court terme (supérieur à 100%)

- \Rightarrow Quick ratio = (3-0)/3=1
- ⇒ Le quick ratio n'est pas supérieur à 100%
- ⇒ La distribution de dividendes n'est pas possible